



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 6 juillet 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Finances.

Selon la Fédération des Hôpitaux (FHL), malgré l'engagement exemplaire du personnel des hôpitaux, « les vagues de chaleur extrême mettent en lumière des défis structurels et organisationnels durables : gestion des flux de patients, maintien des chaînes du froid, confort thermique des patients et du personnel, résilience des systèmes énergétiques et climatiques, et adaptation des locaux techniques ».

La FHL considère que des mesures structurelles sont nécessaires pour garantir la sécurité et la qualité des soins lors de canicules futures. Dans ce contexte la FHL soutient la démarche de la ministre de Santé et de la Sécurité sociale qui a annoncé un plan afin de répondre mieux aux défis des canicules de plus en plus intenses et longues. Pour la FHL ce plan devrait s'articuler autour des points suivants :

- Des investissements ciblés pour moderniser les systèmes de climatisation, de ventilation et de distribution d'énergie dans les établissements hospitaliers existants.
- L'intégration systématique de critères de résilience climatique (isolation, ventilation, stockage d'énergie, systèmes de secours) dans la conception des nouveaux projets d'infrastructure hospitalière.
- Des financements dédiés et des mécanismes de soutien pour la mise en oeuvre rapide de travaux prioritaires dans les hôpitaux à risque.
- Le renforcement des plans d'urgence et de continuité des activités, incluant formations, équipements et procédures spécifiques aux épisodes de chaleur extrême.
- Un cadre de coordination national permettant d'harmoniser les réponses entre établissements et d'optimiser le soutien mutualisé en cas de crise.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

- A la veille de l'établissement du Budget de l'Etat pour l'année 2027, le Gouvernement est-il disposé à cofinancer substantiellement les efforts des hôpitaux ?
- Le Gouvernement est-il disposé à cofinancer substantiellement des aménagements comparables dans les structures de long séjour dans l'intérêt des pensionnaires souvent fragilisés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Mars Di Bartolomeo  
Député